

SELARL MORIN RENARD

**Commissaires de Justice Associés
près la Cour d'Appel de POITIERS**

15 & 17 Faubourg Taillebourg
BP. 14
17 412 SAINT JEAN D'ANGELY



**Tél : 05 46 32 04 98
Fax : 05 46 32 11 28
Mail : morin.renard.hj17@orange.fr**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE VINGT-SIX SEPTEMBRE
DE 9 HEURES à 12 HEURES**

A LA REQUETE DE :

SASU ENERGIE DES CYPRES, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n°850521758, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège sis :

32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Laquelle m'expose par l'intermédiaire de Monsieur BENOIT Baptiste, Chargé de projets management :

Nous développons un projet éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN. Une enquête publique se tiendra dans le cadre de ce projet du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus. Nous avons installé six panneaux.

Que nous avons la ,plus grande crainte concernant la tenue de ces réunions, puisque des opposants virulents risquent de perturber ces dernières.

Nous vous requérons afin de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Stéphane MORIN, Commissaire de Justice associé, membre de la SELARL MORIN - RENARD, à la résidence de SAINT JEAN D'ANGELY, y demeurant 15-17, Faubourg Taillebourg 17412 SAINT JEAN D'ANGELY, soussigné,

Me suis rendu sur les lieux,

J'ai constaté ainsi qu'il suit :

Là étant, je constate déjà en me rendant sur place, que des panneaux d'affichages sont présents en bord de route.

Mon associée Maître RENARD m'expose alors que ces panneaux ont fait l'objet de procès-verbaux précédents.



J'arrive sur le parking de la mairie.

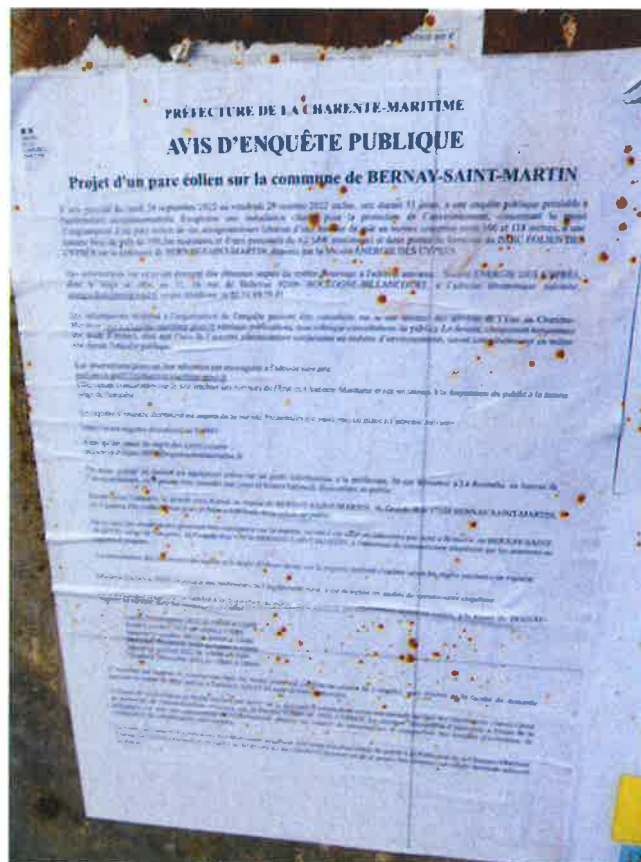
Je constate que deux personnes stationnées non loin m'observent immédiatement.

Je me rends en direction des locaux de la mairie.

Là étant, je constate la présence des affichages légaux au niveau du panneau communal.

Les dates et heures de réunion sont parfaitement visibles, et je constate que la Commissaire s'est même autorisée à balayer l'intégralité de la semaine en prévoyant des réunions s'étalant du lundi au samedi.

Que par conséquent les réunions permettent de n'oublier personne.





Le cahier de doléance est ouvert et vierge pour le moment.



Madame YON m'expose que 6 réunions sont prévues

Afin de ne pas interférer déontologiquement dans la réunion, je me retire immédiatement à l'extérieur de la mairie.

Toutes les portes sont ouvertes.

Je constate que deux personnes arrivent à la rencontre de Madame YON, et note arrivé sur le parking que les deux personnes dans le véhicule m'observent toujours.

En effectuant des allées retour entre le parking et le hall, je constate que la réunion a bien débuté.

Je retourne à l'extérieur.

Là étant, les deux personnes dans le véhicule sortent, et se dirigent vers la réunion.

Au bout de plusieurs minutes, une des personnes vient à ma rencontre et se présente.

Sur le ton de l'humour, il m'expose que je ressemble fortement à un Commissaire de Justice, puis m'avoue de toute manière qu'il a observé mon caducée sur mon véhicule.

Il m'expose être avec son compagnon contre ce projet et m'expose qu'un groupe a été créé.

Je lui expose que je suis légalement requis afin de constater l'absence de tout incident ou de toute entrave à la réunion.

Je lui indique qu'il est libre de porter toutes ses réclamations en toute légalité auprès de la Commissaire présente, et me confirme qu'ils y procèdent actuellement.

Ce dernier reste plusieurs minutes avec moi, mais je constate qu'aucune entrave n'est faite à l'accès aux locaux de la mairie.

Après plusieurs minutes, son compagnon sort et m'indique que ses doléances ont été enregistrées par la Commissaire enquêteur.

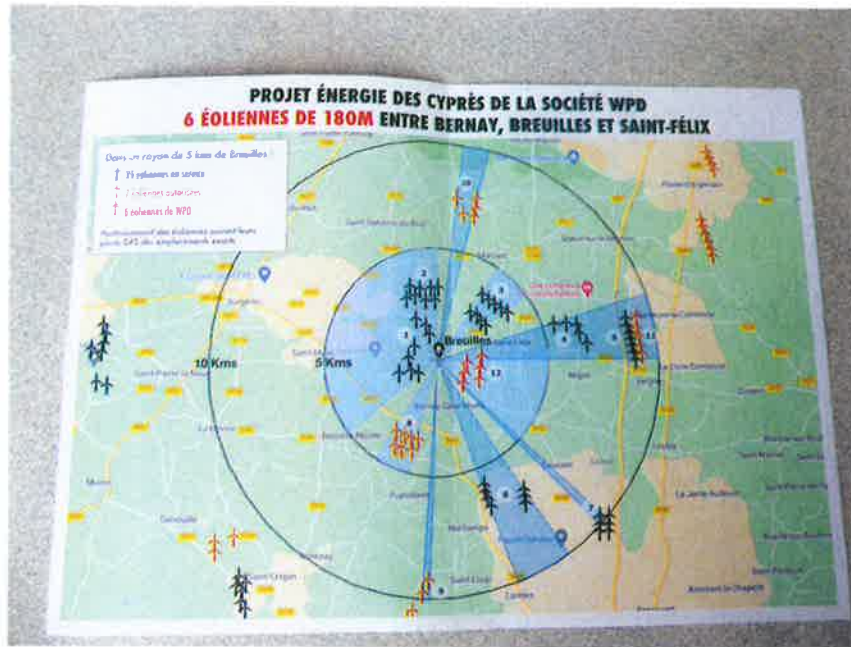
Ces derniers quittent les lieux en ayant cependant eu une discussion au loin avec une dame qui se rend à la réunion.

La suite s'est passée sans incident.

Vers 12 heures, je me rends dans la salle de réunion, la salle étant désormais vide.

Sur mes demandes, je photographie une petite plaquette distribuée par les opposants aux administrés et dont la commissaire a récupéré un exemplaire.





Ayant terminé là mes constatations, j'ai rédigé le présent Procès-verbal de Constat sur huit pages, lequel comprend des photographies numériques, dont je certifie l'authenticité, pour servir ce que de droit à ma requérante, et dont le coût est de :

Sept cent euros

Emolument	: 573.90€
Transport	: 7.67€
Total HT	: 581.57€
TVA 20%	: 116.31€
<u>Frais Postaux</u>	: 2.12€
TOTAL TTC	700.00€

